

0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Remise des prix

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 9
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 06/10/2020
Réuni le : 15/10/2020
Sous la présidence de : Ghislaine Lefort
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- article 6714 alinéa 62 du décret du 21 janvier 1998

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Chaque année, à l'occasion de la journée des langues européennes qui se déroule au mois de septembre, le lycée Louis Feuillade décerne par l'intermédiaire d'un jury des récompenses sous forme de places de cinéma aux élèves méritants.

Il est nécessaire, conformément à l'article 6714 alinéa 62 du décret du 21 janvier 1998, de fixer les modalités d'attribution de ces remises de prix.

ARTICLE 1 : De fixer les modalités d'attribution des prix récompensant les élèves participants à la journée des langues européennes comme suit :

Tirage au sort parmi les bonnes réponses aux questionnaires,
La valeur totale des récompenses n'excèdera pas 50 €.

ARTICLE 2 : Que ces récompenses seront attribuées sous forme de places de cinéma et ou de bons d'achats d'un livre.

ARTICLE 3 : Que la dépense sera imputée au budget de l'établissement au service Activités Pédagogiques.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	5
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Lefort

Prénom : Ghislaine

Signé le: 02/11/2020 17:17:39